



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 8 mai 2020

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie au sujet de l'**application du droit de préemption par les pouvoirs préemptants**.

A travers la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus », le droit de préemption des autorités publiques (Etat, communes etc.) a été renforcé. Il se trouve toutefois que les autorités concernées se trouvent de plus confrontées à des clauses restrictives inscrites dans les compromis de vente rendant difficiles voire impossibles aux pouvoirs préemptants d'exercer leur droit.

S'y ajoute que via une circulaire du 5 mars 2020, Madame le Ministre de l'Intérieur est venue sensibiliser les responsables communaux à un récent arrêt de la Cour administrative et aux conséquences qui s'en dégagent en termes de règles procédurales à respecter (y compris les règles de la PANC) par les autorités communales. Elle indique en fin de circulaire que « le Gouvernement mettra prochainement à l'examen le dispositif légal actuellement en place ».

Il existe donc de nombreuses interrogations en rapport avec l'exercice du droit de préemption que nous aimerions aborder dans le cadre de la présente question élargie.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 11 mai 2020

Objet : Question élargie n° 36 du 08.05.2020 de Monsieur le Député Laurent Mosar -
Application du droit de préemption par les pouvoirs préemptants

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous
communiquer ci-joint une question élargie adressée à Madame la Ministre de l'Intérieur.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés